

Les présentes Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») définissent les conditions dans lesquelles Free Mobile vend sur son site Internet ou par téléphone ou dans son réseau de points de vente, des téléphones mobiles (« **Produits** ») et leurs accessoires.

ARTICLE 1. PRODUITS

1.1. Les Produits sont ceux proposés parmi une sélection de téléphones mobiles sur le site Internet et en point de vente. Sauf indication contraire sur le site Internet de Free Mobile, les Produits sont disponibles pendant leur durée de présentation sur ledit site, dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité momentanée du Produit commandé, la commande est mise en attente jusqu'à la réception de la totalité des Produits. Les commandes de Produits sont limitées à 1 (une) par mois pour un même acquéreur.

1.2. La fiche descriptive des Produits figurant sur le site Internet ou en point de vente indique les données techniques et renseignements fournis par le fabricant auprès duquel Free Mobile a acquis les Produits.

ARTICLE 2. COMMANDE

2.1. Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve par l'acquéreur des présentes CGV. Pour passer une commande à distance, l'acquéreur devra être titulaire d'une adresse email valide nécessaire à la réception de la confirmation de sa commande envoyée par email. Free Mobile peut être amenée à demander à l'acquéreur des pièces justificatives (voir liste des pièces sur le site Internet). L'acquéreur accepte et reconnaît que les renseignements et données qu'il enregistre au moment de sa commande en ligne manifestent la preuve de son consentement pour ladite commande.

2.2. Free Mobile réalise les contrôles nécessaires à la prise en compte de la commande, notamment afin de détecter et de limiter les fraudes, en partenariat avec la société FIANET. FIANET et Free Mobile chez qui l'acquéreur effectue son achat sont les destinataires des données en rapport avec la commande de l'acquéreur. La nontransmission des données en rapport avec la commande empêche la réalisation et l'analyse de la transaction de l'acquéreur. La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire ou d'un autre moyen de paiement entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en oeuvre par FIANET. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique. Dans le cadre du service de contrôle des commandes, FIANET peut être amenée à contacter les acquéreurs par tous moyens en vue de la validation d'une transaction et pourra le cas échéant, demander des pièces justificatives (Pièce d'identité et RIB/Chèque annulé...). L'acquéreur est informé que le défaut ou le refus de transmettre les justificatifs demandés empêchera FIANET d'octroyer une garantie sur la transaction concernée et peut conduire Free Mobile à proposer un moyen alternatif de règlement. Le délai de transmission à FIANET des pièces sollicitées peut décaler d'autant l'expédition des Produits commandés. Free Mobile pourra refuser d'accepter une commande dans les cas suivants : mauvaise foi de l'acquéreur (anormalité de la commande, suspicion légitime d'une fraude), existence, actuelle ou préalable, d'un différend relatif au paiement d'un bien ou d'un service passé auprès de Free Mobile.

ARTICLE 3. DROIT DE RETRACTION

3.1. Dans le cadre d'une commande à distance, l'acquéreur dispose de 7 (sept) jours francs à compter de la réception des Produits pour exercer son droit de rétractation. Les Produits devront être retournés, en parfait état, dans leurs emballages d'origine et accompagnés de tous leurs accessoires, notice et documentation à NDLC1 15, rue Bois des Saint Pères – 77176 Savigny Le Temple, accompagnés du message électronique d'agrément mentionnant le numéro de retour et portant indication des nom, prénom, par envoi recommandé pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, Free Mobile remboursera l'acquéreur, dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date à laquelle il a exercé son droit de rétractation. Tout retour incomplet ou envoyé à une adresse erronée ne pourra pas être traité. Les frais d'envoi et les risques du retour sont à la charge de l'acquéreur.

3.2. Ce droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque le Produit a été confectionné en fonction des spécifications particulières souhaitées par l'acquéreur.

ARTICLE 4. CONDITIONS FINANCIERES

4.1. Les prix des Produits, exprimés en euros, toutes taxes comprises, et hors frais de livraison, sont ceux en vigueur au moment de la validation de la commande par l'acquéreur.

4.2. L'acquéreur peut régler sa commande :

- par carte bancaire au comptant au moment de sa commande ou
- par paiement échelonné par prélèvement sur le compte bancaire de l'acquéreur, avec versement d'un acompte au moment de la commande, en souscrivant un contrat avec CA Consumer Finance partenaire de Free Mobile, dont le montant des versements et la durée sont précisés lors de la commande. Free Mobile reste étrangère à tout différend commercial pouvant intervenir entre l'acquéreur et CA Consumer Finance.

4.3. L'acquéreur autorise expressément Free Mobile à lui délivrer une facture sur support durable sous forme électronique.

ARTICLE 5. LIVRAISON

5.1. Dans le cadre d'une commande à distance, les Produits sont livrés uniquement en France métropolitaine et selon les modes de livraison figurant sur le site Internet. En cas de dépassement du délai de livraison indiqué par Free Mobile, Free Mobile en informe l'acquéreur par tout moyen. En cas de vices apparents ou de non-conformité du Produit livré, l'acquéreur doit le signaler dans les 48 (quarante huit) heures après la livraison, en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à Free Service Mobile 75371 Paris Cedex 08.

5.2. La propriété des Produits est transférée à l'encaissement complet du prix par Free Mobile. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des Produits par Free Mobile. Les risques sont transférés à l'acquéreur dès la livraison ou la remise des Produits.

ARTICLE 6. GARANTIES

6.1. Les Produits peuvent donner droit à une garantie contractuelle dont la durée figure sur la fiche descriptive du Produit. La facture remise par Free Mobile constitue le bon de garantie nécessaire à sa mise en oeuvre. Les garanties contractuelles ne couvrent pas les dommages d'origine externe ou consécutifs à une mauvaise utilisation des Produits ou à une utilisation non conforme, une intervention autre que celle des personnes habilitées par le constructeur, d'un choc, d'une mauvaise utilisation, d'une exposition à l'humidité. Les garanties ne couvrent pas non plus les accessoires.

6.2. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle à l'application des garanties légales prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil et aux articles L211-4, L211-5 et L212-12 du Code de la consommation.

Article L. 211-4 du Code de la consommation : «Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.»

Article L. 211-5 du Code de la consommation : «Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

Article L. 211-12 du Code de la consommation : «L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»

Article 1641 du Code civil : «Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.»

Article 1648 alinéa 1 du Code civil : «L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.»

ARTICLE 7. DONNEES PERSONNELLES

7.1. Les données personnelles de l'acquéreur sont destinées à Free Mobile ainsi qu'aux personnes morales du groupe auquel Free Mobile appartient, à des sociétés tierces telles que des sous-traitants (pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) pour les besoins de la commande. L'acquéreur pourra également recevoir, sauf opposition de sa part, des messages par voie électronique pour des produits et services analogues à ceux proposés par Free Mobile. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'acquéreur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à Free Service Mobile 75371 Paris Cedex 08 en joignant une copie de sa pièce d'identité.

7.2. Les données communiquées par l'acquéreur à l'occasion de sa commande font l'objet d'un traitement automatisé par FIA-NET, en qualité de responsable du traitement, afin de définir une analyse du risque lié à la transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'acquéreur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition de l'ensemble des données personnelles le concernant, par l'envoi d'un courrier et en justifiant de son identité à FIANET–Service Informatique et Libertés – Traitements n°773061 et n°1080905 - 39 rue Saint-Lazare, 75009 PARIS.

ARTICLE 8. COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE

Les CGV sont régies par la loi française. Tout litige concernant des acquéreurs professionnels ou commerçants, non réglé à l'amiable, sera de la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.